



M

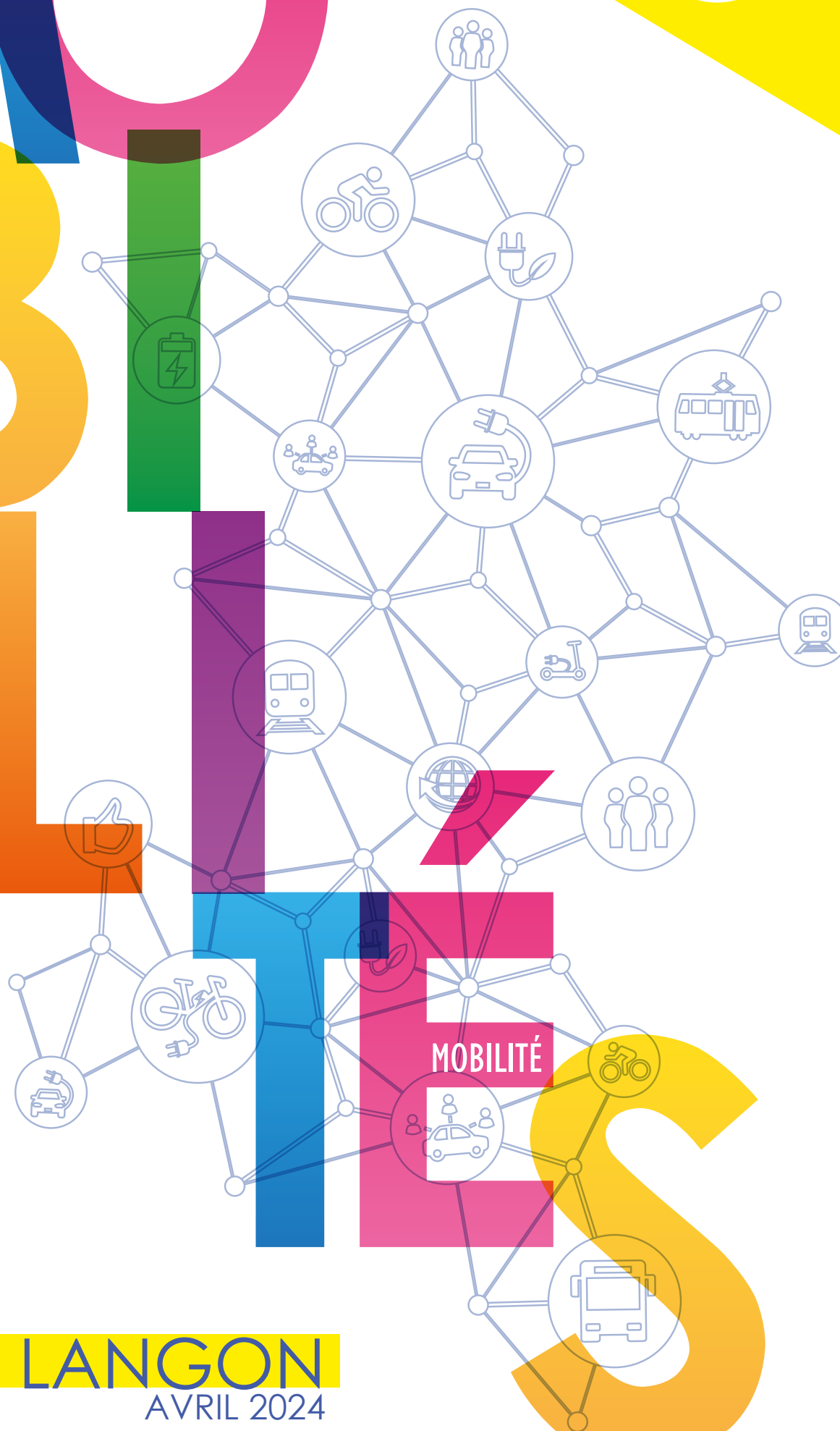
B

L

L

E

S



MOBILITÉ

LANGON MOBILITÉ



Les transports sont essentiels dans notre vie quotidienne, pour se former, aller au travail, trouver un emploi, se soigner, se distraire. Le droit à la mobilité est au cœur de l'engagement de Langon, ville attractive, accueillante, solidaire et durable. Les modes de déplacements évoluent, les mobilités douces se développent, la sobriété s'impose : il convient donc de s'adapter pour prendre en compte ces changements de pratiques.

Repenser les mobilités urbaines à l'échelle de Langon et de l'ensemble du Sud Gironde dont elle est le cœur, en connexion avec la métropole bordelaise rend indispensable d'élaborer une stratégie cohérente et planifiée. C'est l'un des principaux enjeux du Projet de Ville de Langon.

Jérôme Guillem

Maire de Langon

Président de la Communauté de Communes du Sud Gironde

Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine

Hôtel de Ville

14 allées Jean Jaurès,
33210 Langon

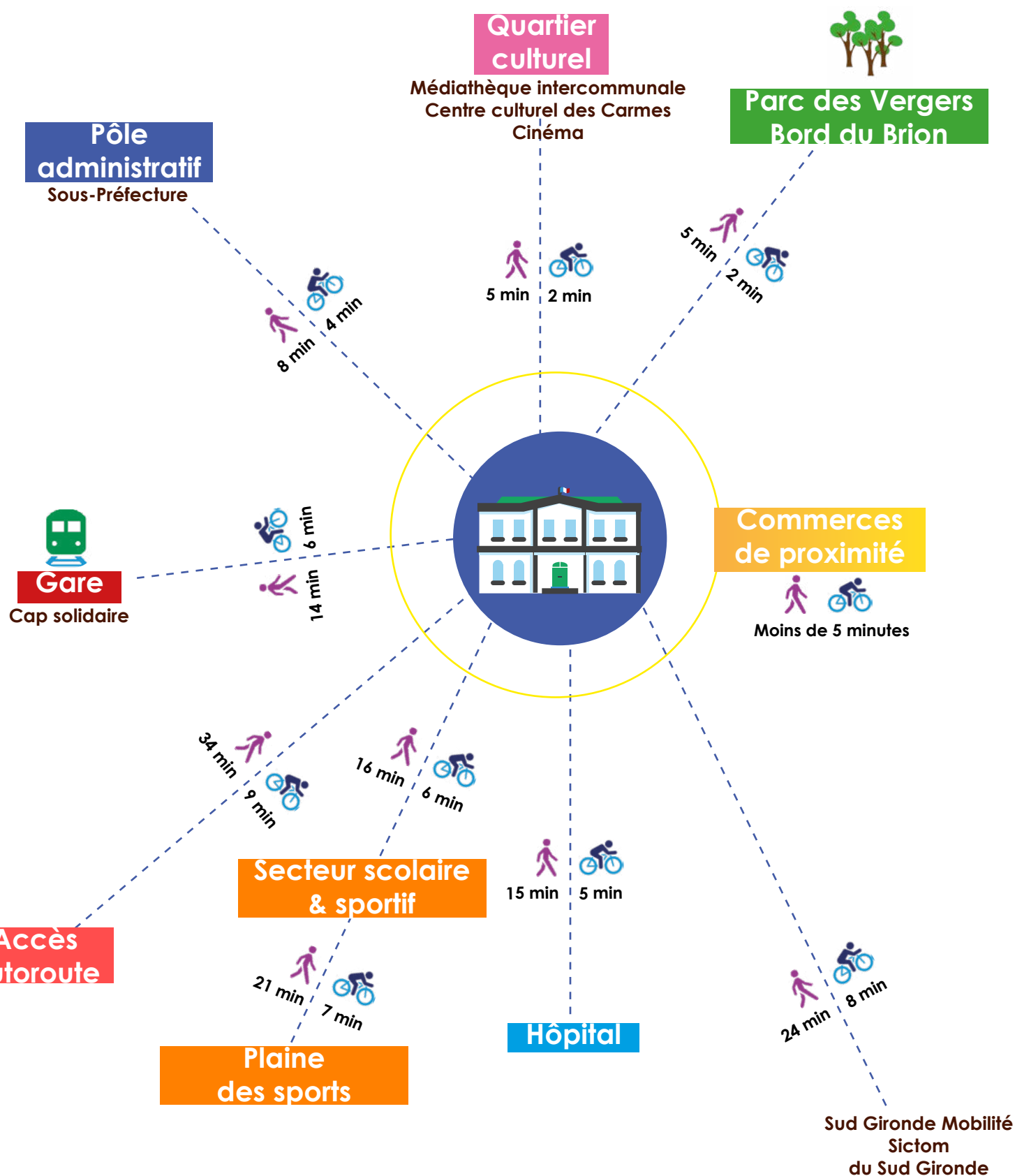
Secrétariat du Maire :

05 56 76 36 53
assistante.maire@langon33.fr

VILLE DE LANGON - WWW.LANGON33.FR



LANGON VILLE DE PROXIMITÉ



Une ville qui concentre toutes les dynamiques

SOMMAIRE

I - AMÉLIORER, MAILLER ET RENDRE LISIBLES LES ITINÉRAIRES PIÉTONNIERS

FICHE-ACTION 1 : identifier les itinéraires existants et à venir sur l'ensemble du territoire, les valoriser et les relier (en lien avec Sud Gironde Mobilité et CD 33)

FICHE-ACTION 2 : organiser Langon rapprochée, développer un territoire des courtes distances.

II - SOIGNER LA CONCEPTION ET LES AMBIANCES, RENDRE ACCESSIBLE ET PROCURER UN SENTIMENT DE SÉCURITÉ SUR L'ESPACE PUBLIC

FICHE-ACTION 3 : rendre les continuités piétonnes accessibles et sécurisées

FICHE-ACTION 4 : organiser la cohabitation du piéton avec les autres modes sur l'espace public et bien gérer la transition et l'intermodalité

FICHE-ACTION 5 : soigner les ambiances, rythmer l'espace public de lieux de pause et de rencontre (Environnement/Culture)

III - INCITER À LA PRATIQUE DE LA MARCHÉ

FICHE-ACTION 6 : communiquer et sensibiliser sur les atouts de la marche et sur le bien-vivre ensemble. (Service sport / Pole Territorial / Cdc/Sud Gironde Mobilité)

FICHE-ACTION 7 : impulser et promouvoir la participation, en faveur du développement de la marche.

IV - SUIVRE LES PRATIQUES DE LA MARCHÉ ET ÉVALUER LE PLAN D' ACTIONS

FICHE-ACTION 8 : suivre et évaluer (A Urba / Sud Gironde Mobilité/Cd 33)

V - PLAN VÉLO

FICHE-ACTION 9 : plus d'aménagement pour les cyclistes

FICHE ACTION 10 : Plus de services pour les cyclistes

FICHE ACTION 11 : Plus de sensibilisation - pédagogie - communication



FICHE-ACTION 1 : identifier les itinéraires existants et à venir sur l'ensemble du territoire, les valoriser et les relier (en lien avec Sud Gironde Mobilité et CD 33)

ACTION 1 : poursuivre le développement et l'amélioration du maillage piétonnier (2023)

- Recenser les principaux itinéraires existants et à venir et suivre leur mise en œuvre : inventorier, superposer et croiser les données des itinéraires piétonniers avec les autres données relatives aux conditions de réalisation (marchabilité, environnement, activités, etc.) en vue de l'élaboration d'une **carte globale des itinéraires** majeurs, magistraux et/ou prioritaires en termes de développement ou de confortement.
- Poursuivre le **développement d'itinéraires piétonniers** pour les déplacements quotidiens et conforter la cohérence du maillage avec les cheminements de promenade et la trame verte et bleue du PLUI (promenades au bord Brion, chemin communaux, etc..) (En lien avec Sud Gironde Mobilité et CD 33)
- Etudier avec les syndicats beuve bassane Brion la possibilité de **franchissements des cours d'eau pour les piétons** (parc des Vergers ? Grusson ? Lien St Pey Langon ?) : la réalisation d'un pont sur le Grusson sur la route de st pey est mise à l'étude avec le Département .
- **Identifier et auditer à l'échelle de l'agglomération Langonnaise** (en lien avec Sud Gironde Mobilité et CD 33), les axes et les espaces piétons majeurs/magistraux et élaborer des plans guides en vue de leur valorisation, proposant à minima la généralisation de l'apaisement et une quote-part pour le piéton majoritaire sur ces axes magistraux. Lien avec plan Velo Collège.

ACTION 2 : poursuivre le développement d'un jalonnement harmonisé et adapté aux usages et au milieu traversé grâce à une **signalétique maline, innovante, accessible à tous les publics** (éviter le recours systématique aux mâts encombrant l'espace public, participant à la surcharge visuelle et nuisant à la lisibilité de l'espace public) et expérimenter le jalonnement horizontal plus accessible et visible.

ACTION 3 : compléter et actualiser les plans communaux ville apaisée et modes actifs, définir un plan pluriannuel d'aménagement, d'entretien et de réfection des liaisons piétonnes, incluant trottoirs et traversées piétonnières, veiller à leur adaptation constante à l'évolution du territoire et des besoins ; Poursuite des actions sur 2024-2026.

ACTION 4 : promouvoir un aménagement urbain qui conforte la place du piéton sur l'espace public

- Définir les axes structurants et le maillage fin, modes actifs, aux différentes échelles :
 - Actualiser et inscrire les axes structurants métropolitains et leurs principes d'aménagement dans le **PLUI** : OAP/ emplacements réservés, mais également dans les programmations budgétaires
 - Définir le maillage d'itinéraires piétonniers à l'échelle des îlots, des quartiers, communale, inter-communale, et **identifier les discontinuités existantes à résorber** (orientations d'aménagement et de programmation, emplacements réservés, servitudes)
 - Promouvoir la **perméabilité des îlots privatifs** par un cadre contractuel intégrant les questions des ouvertures.
 - Poursuivre la **reconquête des espaces routiers et de stationnement** au profit des modes alternatifs, lever les obstacles aux continuités piétonnes (franchissements des grandes infrastructures tel que le rond-point de l'autoroute)
 - Définir la stratégie de prise en compte du **piéton en milieu naturel**



FICHE-ACTION 2 :

Organiser Langon rapprochée, développer un territoire des courtes distances

ACTION 1 : décliner la stratégie de mobilité durable et plus particulièrement en faveur de la marche dans les quartiers existants ou futurs (prise en compte dans tout projet et opération de renouvellement urbain) :

- Poursuivre et accompagner les actions en faveur de l'**ouverture des voies sans issue aux piétons**
- Identifier et compléter les discontinuités d'itinéraires piétonniers ;
- Conforter l'action dans le cadre des projets urbains des itinéraires piétonniers de **rabattement vers les arrêts et stations de transports collectifs**, les places de stationnement des PMR, les centralités de proximité, les établissements scolaires (Plan campus 2014-2022) et/ou principales polarités de proximité et conforter l'intermodalité avec la marche.

Venelle Cours Gambetta vers maternelle >



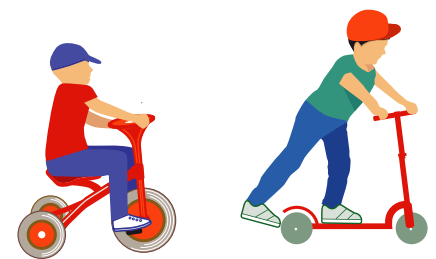
ACTION 2 : Elaborer les critères et les principes qualitatifs et quantitatifs permettant de prendre en compte le piéton dans tout projet urbain, notamment en termes de continuité, de maillage et de mixité d'usage. Sensibiliser les aménageurs à ce que tout nouveau projet urbain doit être pensé d'abord en fonction des continuités à pied, les plus directes, les plus pratiques et les plus sûres :

- Favoriser une **programmation mixte des projets** et une organisation des îlots et du maillage autour et en lien avec les centralités et/ou polarités de proximité ;
- Créer des **espaces collectifs et publics qui fédèrent la diversité sociale** et des usages :
 1. Privilégier un traitement qualitatif homogène des espaces publics et collectifs lors de la conception du projet, sans créer de frontières entre programmes de standing différents ;
 2. Favoriser la rencontre et l'animation dans les espaces partagés à travers une conception des espaces collectifs basée sur la programmation des usages : publics cibles, activités pressenties, lieux de rencontres spontanés (projet d'aménagement) en lien avec la qualité d'usage des communs à l'échelle de chaque projet immobilier : entrées, cages d'escalier, locaux partagés ;
 3. Permettre **l'appropriation et l'adaptation des espaces par les riverains et usagers**, au-delà de leur premier aménagement, et prévoir des espaces non dédiés qui laissent une place à un possible ajustement ou d'une possible adaptation après coup en suscitant ou en appuyant les initiatives collectives de gestion partagée de certains espaces avec les habitants, en lien avec les moyens qui seront donnés à l'animation et inscrire dans la durée les initiatives des habitants sur les espaces publics ;
 4. Rendre **les espaces de proximité perceptibles et lisibles** par les aménagements, offrir des liaisons les plus directes par la perméabilité des quartiers et îlots, y compris sur les espaces collectifs privatifs.

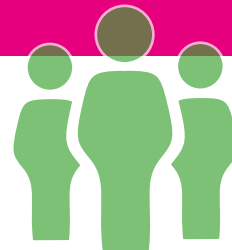


4 Millions
d'euros

Le Budget d'investissement
2024 de la Ville de Langon.
Plusieurs opérations
concernent directement le
Plan Mobilité
et le Projet de Ville



II - SOIGNER LA CONCEPTION ET LES AMBIANCES, RENDRE ACCESSIBLE ET PROCURER UN SENTIMENT DE SÉCURITÉ SUR L'ESPACE PUBLIC



FICHE-ACTION 3

Rendre les continuités piétonnes accessibles et sécurisées

ACTION 1 : poursuivre la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

- poursuivre la mise en œuvre du **schéma directeur d'accessibilité** de la voirie et des espaces publics
- renforcer les constats, contrôles et suites à donner aux occupations des espaces publics gênant la circulation des piétons (chantiers, stationnement, chevalets, encombrants, bacs des ordures ménagères, etc.), tout en menant des **campagnes de sensibilisation** auprès des habitants, commerçants et entreprises ;
Travail de la **commission d'accessibilité**. Fin 2023 évaluation des actions 2015-2023 et mise en place d'un plan 2024-2034.

ACTION 2 : Création d'une charte d'aménagement de l'espace public (2024-2026)

- créer un **guide d'aménagement piéton** et conforter la place du piéton dans les autres guides d'aménagement, plus particulièrement, le guide des aménagements cyclables ;
- améliorer le niveau de qualité de l'espace public et sa résilience : **rendre plus lisible et accessible** le maillage des itinéraires piétons, adapter la conception des espaces à leurs usages et veiller à leur évolutivité pour accompagner au mieux les mutations.
- créer un **guide d'aménagement de l'urbanisme tactique** afin d'améliorer les pratiques d'expérimentation sur les espaces publics et de garantir la prise en compte du maintien voire de l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- Evaluer et améliorer le **guide d'installation des terrasses** et le faire partager afin de mieux prendre en compte le respect de la place du piéton et plus particulièrement des personnes à mobilité réduite sur l'espace public (2023-2026)
- conforter et mettre en œuvre le **plan Lumière** mettant le piéton au cœur des réflexions sur les choix d'éclairage des espaces publics urbains afin d'accompagner son essor et d'améliorer son confort et sa sécurité sur l'espace public, tout en tenant compte de la mixité des usages :
 - rendant visible et sécurisant les trajectoires de tous les modes et plus particulièrement celles du piéton et dans des lieux de cohabitation avec les autres modes de déplacements ;
 - produisant des ambiances nocturnes confortables et sécurisantes pour les modes actifs ;
 - accompagnant la sécurisation des traversées piétonnes par un éclairage circonstancié ;
 - adaptant le dispositif d'éclairage aux besoins, aux temporalités et aux usages des lieux.

ACTION 3 : Élaborer un règlement de voirie et mettre en œuvre règlement de publicité afin de renforcer les **critères d'implantation des mobiliers publicitaires** en lien avec les contraintes de circulation des piétons.

Mise en œuvre 2024 règlement de voirie. RLP en place



ACTION 4 : sécuriser les aménagements pour les piétons (Poursuite du travail engagé depuis 2015)

- Améliorer la **visibilité et sécurité** des traversées piétonnes :
 - Faire un audit/évaluation progressif des traversées piétonnes ;
 - Définir et prioriser les actions pour réaliser les aménagements nécessaires tels que dégager et élargir les cônes de visibilité pour tous les modes.
 - Evaluer le plan éclairage public sur les parcours piétons ;
 - Inciter le ralentissement ;
 - Développer des îlots refuge ou des feux tricolores, plus particulièrement, sur les axes les plus circulés ou à proximité des Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou des établissements scolaires, adapter les temps de traversées des feux au ralentissement de l'allure du piéton en lien avec le vieillissement de la population. Certains fonctionnement de feux sont à revoir.
 - Expérimenter des dispositifs en faveur de la sécurisation des traversées piétonnes comme les lignes d'effet avancées horizontales (ligne d'arrêt pour véhicule avant le passage piéton, vert piéton intégral ou vert anticipé, etc.), cheminements phosphorescents, etc. et en évaluer leur efficacité ;
- Planter des aménagements physiques, préventifs, adaptés**, pour empêcher le stationnement irrégulier de véhicules sur des sites de fortes fréquentations soumis à ces difficultés (abords des commerces de proximité, des écoles, ...) et renforcer la sensibilisation, le contrôle et la verbalisation
- Améliorer la prise en compte et la sécurisation des cheminements piétons en situation de chantiers impactant les espaces publics en **renforçant la sensibilisation, le contrôle et la verbalisation** ;



Langon ville prudente

Le label remis à Langon par la Prévention routière en 2023. Une condition essentielle au bon partage de la rue entre tous ses utilisateurs.

ACTION 5 : amplifier le développement de la ville apaisée et ville prudente pour équilibrer voire inverser le rapport de force entre les modes motorisés et les non motorisés

- Étendre les aires piétonnes et/ou les zones à trafics limités** pour les axes à forte intensité piétonne ;
- Étudier la limitation de la vitesse automobile** sur les voies secondaires et en zone agglomérée à 30 km/h maximum (zone piétonne, de rencontre, voie ou zone limitée à 30), sauf exceptions à 50 km/h notamment sur les voies principales (sauf ponctuellement compte tenu de l'intensité urbaine) ou celles utilisées par des bus structurants ou à vocation structurante ;
- Renforcer les mesures d'apaisement aux abords des écoles** à l'échelle du territoire métropolitain en lien avec la démarche d'ecomobilité scolaire d'accompagnement au changement de comportement de mobilité.



ACTION 6 : étudier et expérimenter des dispositifs ponctuels en faveur de la marche

- Étudier et expérimenter en concertation avec les parents des **dispositifs de restriction temporels** ou non, **de la circulation automobile** dans certaines rues ou axes et aux abords des écoles Anne Frank (réalisé) et A. de Saint-Exupéry.
- Conforter les dispositifs existants** d'appropriation des espaces publics (ex. « ma rue est un jardin » « espace sans tabac » : jardins ou espaces verts entretenus par les riverains) et expérimenter/ développer de nouveaux dispositifs, etc.



FICHE-ACTION 4

Organiser la cohabitation du piéton avec les autres modes de déplacement sur l'espace public et bien gérer la transition et l'intermodalité

ACTION 1 : donner aux modes actifs, particulièrement au piéton, une place privilégiée sur l'espace public

- **Privilégier le piéton en lui redonnant la priorité** et en adaptant la vitesse aux plus lents, dans les lieux à forte intensité urbaine ou en présence de polarité spécifique (équipements accueillant des enfants ou autre population fragile) ;
- **Étudier les modalités d'accessibilité et de fonctionnement de l'aire piétonne du centre-ville** de Langon en vue d'optimiser son fonctionnement et réduire les conflits d'usages avec les piétons (livraisons, véhicules des professionnels et de riverains, circulation et stationnement des deux roues motorisées et des vélos, etc.).

ACTION 2 : accompagner le développement des usages des espaces publics et améliorer leur lisibilité

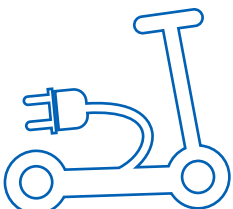
- Favoriser l'appropriation des espaces publics et la régulation des usages, **reconquérir les espaces délaissés** en proposant ou en modifiant les espaces de sociabilité (espace de détente, de jeu ou d'accueil de pratiques sportives, de rencontre ou de manifestation de quartier, etc.) ;
- Amoindrir la confusion pour les usagers de l'espace public ;
- Privilégier le **recours au jalonnement passif** (revêtements, mobilier, percées visuelles, etc.), rechercher le juste équilibre entre la multiplicité et l'absence de marquage au sol et de signalisation et intégrer les particularités de la déficiences moteur, visuelle, auditive, voire mentale.

ACTION 3 : réduire les conflits piétons avec les vélos et redonner la priorité aux piétons sur les espaces publics dédiés

- Rendre plus claires et lisibles les règles de partage des cheminements entre les piétons et les cyclistes ;
- Réduire les zones de conflit et inciter au ralentissement des vélos dans les espaces sensibles tels que devant des équipements publics (établissements scolaires, foyers pour personnes âgées, etc.) et les espaces dédiés à la circulation et au séjour des piétons (rue ou espaces piétonniers, parcs, etc.) ;
- Donner la possibilité de percevoir et d'anticiper le comportement de l'autre et dégager les cônes de visibilité pour tous les modes ; limiter le développement de pistes cyclables sur les trottoirs quand ces pistes impactent le confort et la sécurité de déplacement pour les piétons et améliorer la lisibilité de ces aménagements cyclables ;
- Adapter l'allure réglementaire aux plus lents dans le cas de cheminements partagés entre les piétons et les cyclistes.



ACTION 4 : assurer la cohabitation des nouveaux modes (gyropode, trottinette et skateboard électriques, etc.) avec le vélo et le piéton sur l'espace public :



- Suivre et évaluer les modalités de circulation (sur les aménagements cyclables) et de stationnement en vue d'**adapter la signalisation et les aménagements de ces nouveaux modes** ;
- **Évaluer les conditions de sécurité routière** liées à leur usage notamment sur pistes cyclables si aménagées sur trottoirs, aires piétonnes, voies vertes, etc...

FICHE-ACTION 5 :

soigner les ambiances, rythmer l'espace public de lieux de pause et de rencontre (Environnement/Culture)



ACTION 1 : diversifier et soigner les ambiances urbaines et paysagères des espaces publics diurnes et nocturnes,

ACTION 2 : veiller à l'intégration de la nature en ville, réactiver et conforter les liens du piéton avec la nature

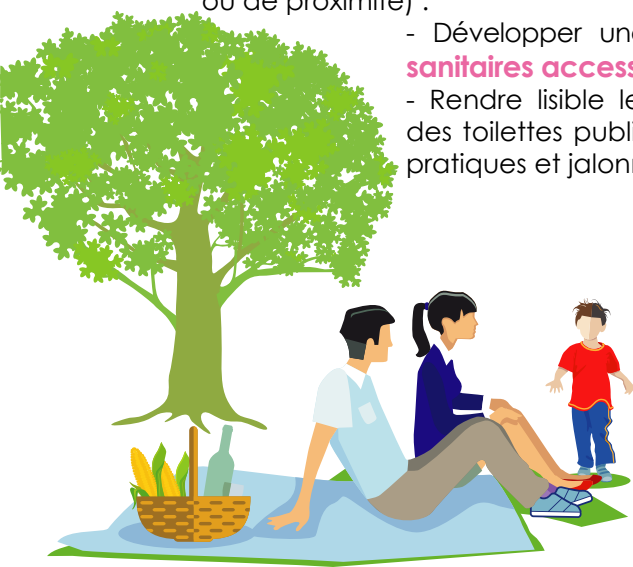
ACTION 3 : intégrer l'art dans l'espace public

- **Promouvoir les réflexions et les créations artistiques sur l'espace public** pour une meilleure qualité et sécurité des déplacements piétonniers et encourager la marche en apportant un caractère ludique et attractif des itinéraires, sans nuire à sa praticabilité et son confort
- **Développer les circuits piétons thématiques culturels et patrimoniaux**



ACTION 4 : rythmer l'espace public de lieux de pause, de rencontre, de lien social, d'échange, de loisirs, d'information, etc :

- Permettre le **refuge en cas de pluie, le repos** sur des assises diversifiées et confortables, de manière régulière sur les itinéraires piétonniers notamment vers les polarités et les centralités de proximité;
- Veiller à l'accessibilité universelle du mobilier et à sa diversité ;
- Offrir des **îlots de fraîcheur** en milieu urbain afin de réguler la température ambiante ;
- Ajuster l'**éclairage public** pour permettre un usage nocturne adapté au lieu (Plan Lumière)
- Définir un schéma de toilettes publiques, de **fontaines publiques** et d'information sur les itinéraires structurants et **sites d'intérêt touristiques** et fonctionnels (centralités et polarités métropolitaines ou de proximité) :
 - Développer une offre judicieusement maillée de **sanitaires accessibles**, pratiques, confortables ;
 - Rendre lisible leur emplacement (positionnement des toilettes publiques dans les plans de villes, outils pratiques et jalonnement de proximité





FICHE-ACTION 6

communiquer et sensibiliser sur les atouts de la marche et sur le bien-vivre ensemble. (Avec Pole Territorial /Cdc/Sud Gironde Mobilité)

ACTION 1 : poursuivre et accompagner les campagnes de sensibilisation et de promotion de la santé publique en faveur de la marche

- **Soutenir, accompagner et valoriser les démarches individuelles et collectives**, publiques et privées en faveur de la marche ;
- Valoriser et accompagner l'animation des **démarches de promotion de la mobilité durable** plus particulièrement en faveur de la marche, en lien avec les enjeux de santé publique (activités physiques et santé, réduction de la sédentarité,...), sociaux, de cadre de vie, d'environnement, de bien-vivre ensemble, ou encore de sécurité routière :
 - Actions de **sensibilisation sur la sécurité routière** (en lien avec le syndicat Sud Gironde Mobilité)
 - Accompagnement des actions locales en lien avec le

Programme National Nutrition Santé :

« Manger Bouger », développant des projets tels que des « parcours santé » pour promouvoir l'activité physique et lutter contre la sédentarité et favoriser le maintien à domicile des personnes âgées (en appui sur le réseau des Villes Amies des Aînés, créé par l'OMS, dont le pôle territorial est signataire ainsi que le travail fait par le CCAS de Langon).

Nous réfléchissons au projet « le mois de la marche » (lien avec la maison sport santé/ Asso fédération cardiaque)

- Installer une **mobilitation des acteurs locaux du territoire** dans la mise en œuvre collective des actions en faveur du changement de comportement et de la marche (défi marche inter-entreprises, journée de la marche ou journée sans ma voiture, par exemple) ;
- Poursuite des **actions d'accompagnement ciblées** vers les publics les plus fragiles ou les plus éloignés de cette pratique : personnes âgées, personnes en situation de handicap, quartiers, femmes, enfants, etc.);

- **Organisation d'événements sur l'espace public** et fermeture temporaire de rues à la circulation : « la rue aux enfants », balades urbaines, découverte de mon/ d'un quartier en marchant, « Langon terrain de jeu », la fête des voisins, etc.

ACTION 2 : informer sur les itinéraires piétonniers de l'agglomération Langonnaise afin d'encourager la marche (avec Sud Gironde Mobilités)

- **Consolider l'accès des usagers à l'information** et aux services tous modes de déplacements et plus particulièrement ceux relatifs à la marche ;
- Consolider une stratégie d'information large et ciblée en termes d'itinéraires piétonniers, de marchabilité (qualité des itinéraires en termes d'accessibilité PMR, éclairage, ...sans distinction de leur statut dès lors qu'ils sont affectés à la circulation ou recevant le public), de présence de mobiliers urbains, de fontaines et de toilettes publiques ;
 - Développer et accompagner les **solutions numériques** en faveur du développement de la marche (suggestion d'itinéraire, temps de parcours, prise en compte de l'accessibilité PMR...) en commençant par faire évoluer les applications internet et mobile déjà existantes .
 - Intégrer dans le site unique donnant accès à l'ensemble des services de mobilité, les services relatifs à la marche ;
 - **Étendre le champ des données partagées** (open data) afin d'accompagner le développement d'outils innovants facilitant l'information et les déplacements des usagers à pied ;



FICHE-ACTION 7

Impulser et promouvoir la participation, en faveur du développement de la marche.
(Avec Sud Gironde Mobilités)

ACTION 1 : valoriser les initiatives individuelles, publiques ou privées en faveur du développement de la marche :

- Soutenir et valoriser les expérimentations de projets innovants en matière de **mobilité à pied**, autre appel à projet ciblé ou initiative privée tels que les « drives piéton » des enseignes commerciales ;
- **Valoriser les parcours** qui peuvent impulser la marche telle que les parcours ludiques ou artistiques
- Améliorer la lisibilité et valoriser les applications mobiles ou internet qui encouragent et informent sur les services relatifs à la marche, qui promeut la marche à travers l'incitation à la découverte du patrimoine ;
- Valoriser l'expertise individuelle ou collective sur la pratique de la marche à travers le soutien de la participation collaborative à la qualification des itinéraires à pied sur Langon

ACTION 2 : consolider et promouvoir les participations citoyennes à toutes les étapes d'un projet, de la conception, la mise en œuvre (revalorisation des ambiances urbaines, et aménagement des espaces publics) et l'évaluation du projet après sa mise en œuvre :

- **Généraliser l'expertise d'usage pour tout projet urbain ou d'aménagement de l'espace public** : comptages des piétons en circulation ou en stationnement, enquête qualitative, interview, sondage, ateliers, etc. élargir la vision citoyenne aux enfants ;
- Mettre en œuvre des processus performants de **concertation** en vue de la **co-construction des projets** de requalification ou d'aménagement des espaces publics ;
- **Expérimenter et valoriser des démarches participatives** de réaménagement de l'espace public : « Dessiner ma rue », les diagnostics en marchant dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité, par exemple.



FICHE ACTION 8

Suivre et évaluer (Avec Sud Gironde Mobilités / CD 33)

ACTION 1 : suivre la pratique de la marche, sur toutes ses formes, en innovant sur les indicateurs, les modalités et les outils de mesure et/ou d'observation, dont notamment, le **comptage des piétons** et le développement d'**outils de géoréférencement** pour intégrer des indices d'analyse quantitative et qualitative de la marche.

ACTION 2 : renforcer la connaissance sur la qualité des itinéraires et espaces piétonniers quel que soit leur statut (public ou ouvert au public ex. cheminements en espaces naturels) ;

- **Définir et consolider les indices et indicateurs (ensemble d'indices) de suivi** et d'évaluation des actions en faveur du piéton ;
Suivre la mise en accessibilité des espaces publics et du développement des itinéraires piétonniers ;
- Évaluer les projets d'aménagement et tirer des enseignements de manière à **enrichir la conception des espaces et les process** (la cohabitation, les vitesses, l'accidentologie, etc.).

ACTION 3 : suivre et rendre compte régulièrement de la mise en œuvre du présent schéma stratégique et de l'état d'avancement des « Plans locaux ville apaisée et modes actifs » .

- **Partager avec le comité des partenaires de la mobilité**, les documents stratégiques encadrant la prise en compte du piéton dans les politiques publiques (schéma piéton, référentiels d'aménagement du territoire et de l'espace public, chartes, etc.) ; En lien fort avec le syndicat Sud Gironde Mobilités.
- Partager avec le comité des partenaires le suivi réguliers des mesures en faveur de la marche. En lien fort avec le syndicat Sud Gironde Mobilités.



Des partenariats forts

Du diagnostic aux investissements

Pour mener à bien son Projet de Ville et son Plan Mobilité, la Ville de Langon peut compter sur des partenariats forts avec l'Etat (Convention Petites Villes de Demain), la Région Nouvelle Aquitaine (Convention Revitalisation du Centre-Ville) et le Département de la Gironde (Contrat Ville d'Equilibre). Sur la base d'objectifs partagés, tous trois viennent en appui de la Ville en matière d'ingénierie et de financements



FICHE-ACTION 9

Plus d'aménagement pour les cyclistes

ACTION 1 : Conforter un réseau rapide et sécurisé sur certains axes

ACTION 2 : Accompagner le plan vélo Collège du CD33

ACTION 3 : Développer les aménagements cyclables de proximité par les rues du vélo

ACTION 4 : Suivi des expérimentations d'apaisement de la circulation autour du Campus

FICHE ACTION 10

Plus de services pour les cyclistes

ACTION 1 : Renforcer le nombre d'arceaux à vélo

ACTION 2 : Développer l'offre de stationnements box vélos

ACTION 3 : Développer l'offre de stations de gonflage et de réparation vélos

ACTION 4 : Développer le fléchage des itinéraires cyclables

ACTION 5 : Garantir le niveau d'entretien des aménagements cyclables

ACTION 6 : Expérimenter des techniques et des solutions pour des aménagements innovants (peinture luminescente pour les pistes,...)

ACTION 7 : Renforcer l'accessibilité vélos des bâtiments publics

4000

Le nombre d'élèves qui fréquentent tous les jours le Campus de Langon dans 3 écoles, trois collèges et trois lycées.

FICHE ACTION 11

Plus de sensibilisation - pédagogie - communication

ACTION 1 : Faire des permanences /info à la maison de l'environnement de la Ville

ACTION 2 : Etude sur la possibilité d'une aide mobilité pour les 16-25 ans (Ville/Cap solidaire/Sud Gironde Mobilité).

ACTION 3 : Conforter la Fête annuelle du vélo

ACTION 4 : Promouvoir l'usage du vélo en toute sécurité

ACTION 5 : Développer les offres de parcours vélo

ACTION 6 : Soutenir et accompagner l'opération « Savoir Rouler à vélo » à destination des enfants du primaire

ACTION 7 : Encourager et renforcer l'usage du vélo pour les déplacements des agents municipaux





LANGON

#villeaccessible
#villepartagée
#villedesmobilités



351

Le nombre de liaisons hebdomadaires (aller et retour) entre Langon et Bordeaux, ce qui fait de la capitale du Sud-Gironde une des villes les mieux desservies de Nouvelle Aquitaine, à 17 minutes de Bordeaux et 2h30 de Paris.



MOBILITÉ



CONTACT PRESSE :
SERVICE COMMUNICATION

Emmanuel de Lestrade - Tél. : 05 56 63 67 52
communication.edl@langon33.fr

Muriel Seutin-Gravellier - Tél. : 05 56 63 67 53
communication@langon33.fr

